



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial

19 juillet 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 19 juillet 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2017-044	17.07.2017	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public de la trésorerie municipale de Levallois-Perret.	3
DDFIP n° 2017-045	07.07.2017	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du centre des impôts fonciers de Nanterre.	3
DDFIP n° 2017-046	07.07.2017	Arrêté relatif au régime de fermeture définitive du centre des impôts fonciers de Sèvres.	4
DDFIP n° 2017-047	11.07.2017	Arrêté relatif au régime de fermeture définitive du pôle enregistrement d'Issy-les-Moulineaux.	5
DDFIP n° 2017-050	17.07.2017	Arrêté DDFIP n°2017-050 du 17 juillet 2017 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du pôle enregistrement de Neuilly.	6

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n°2017-044 du 17/07/2017 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public

de la trésorerie municipale de Levallois-Perret

Le Directeur Départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI-2016-67 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La trésorerie municipale de Levallois sera fermée au public à titre exceptionnel le 31 août 2017 en raison d'un déménagement à Courbevoie. Le service réouvrira à compter du 1^{er} septembre 2017 au 7 rue Auguste Beau à Courbevoie.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 17 juillet 2017

Dominique LAMIOT
Administrateur Général des Finances Publiques

Arrêté DDFIP n°2017-045 DU 07 JUILLET 2017 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du centre des impôts fonciers de Nanterre

Le Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI 2016-67 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Dominique Lamiot, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le centre des impôts foncier de Nanterre situé 235 avenue Georges Clémenceau à Nanterre sera fermé à titre exceptionnel du 31 août au 1^{er} septembre 2017 compris.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 07 juillet 2017

Dominique LAMIOT
Administrateur Général des Finances publiques

Arrêté DDFIP n°2017-046 DU 07 JUILLET 2017 relatif au régime de fermeture définitive du centre des impôts fonciers de Sèvres

Le Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI 2016-67 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Dominique Lamiot, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le centre des impôts foncier de Sèvres situé 8 avenue de l'Europe à Sèvres sera fermé à titre exceptionnel du 31 août au 1^{er} septembre 2017 compris, et ses services réouvriront le 4 septembre 2017 à la nouvelle adresse du 235 avenue Georges Clémenceau à Nanterre.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 07 juillet 2017

Dominique LAMIOT
Administrateur Général des Finances publiques

Arrêté DDFIP n°2017-047 DU 11 JUILLET 2017 relatif au régime de fermeture définitive du pôle enregistrement d'Issy-les-Moulineaux

Le Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI 2016-67 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Dominique Lamiot, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le pôle enregistrement d'Issy-les-Moulineaux situé 1 place d'Alembert à Issy-les-Moulineaux sera fermé à titre exceptionnel du 30 août au 31 août 2017 compris, et ses services réouvriront le 1er septembre 2017 à la nouvelle adresse du 58 boulevard du Lycée à Vanves. Le Service des Impôts aux Entreprises d'Issy-les-Moulineaux restera ouvert au public pendant ces 2 jours.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 11 juillet 2017

Dominique LAMIOT

Administrateur Général des Finances publiques

**Arrêté DDFIP n°2017-050 du 17 juillet 2017 relatif au régime de fermeture
exceptionnelle au public**

du pôle enregistrement de Neuilly

Le Directeur Départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI-2016-67 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le pôle enregistrement de Neuilly situé au Centre des Finances Publiques au 74 rue Chauveau à Neuilly, sera fermé à titre exceptionnel du 30 août au 31 août 2017 compris, et ses services réouvriront le 1er septembre 2017 à la nouvelle adresse du 235 avenue Georges Clemenceau à Nanterre. Le Service des Impôts aux Entreprises de Neuilly restera ouvert au public pendant ces 2 jours.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 17 juillet 2017

Dominique LAMIOT

Administrateur Général des Finances Publiques

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>